

Programme prévisionnel d'Investissement des lycées – 22/11/2012 **Intervention de Jean Mallet**

Le programme prévisionnel d'investissement 2012-2022 détermine les opérations d'investissements relatifs à la construction, la rénovation et l'aménagement des lycées. Il prévoit un budget de 2,4 milliards d'euros pour les 10 ans. C'est peu en regard des besoins gigantesques laissés par l'Etat lors du transfert de compétence. Néanmoins, nous avons bien noté la volonté partagée par tous que ce PPI soit un programme d'actions et non un catalogue promettant beaucoup pour finalement réaliser peu.

Il convient de souligner qu'il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des intervenants du monde éducatif de la Région, secteur par secteur, ce qui a permis de riches et fructueux échanges avec en toile de fond l'action pour la réussite et l'égalité des lycéennes et lycéens. Cette démarche tranche profondément avec celle qui a conduit au fil de ces dernières années à supprimer près de 80000 postes dans l'éducation nationale.

Notre groupe partage les grands objectifs de ce PPI 2012-2022 :

- sur la poursuite de l'effort patrimonial
- sur la prise en compte des besoins démographiques
- sur la lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales
- sur l'offre de formation diversifiée et de qualité avec prise en compte notamment des nouveaux secteurs technologiques et professionnels liés à la transition écologique et sociale de l'Île de France
- et sur l'articulation renforcée avec les services de l'Etat sur les problématiques en marge de la seule compétence régionale.

Sur le contenu du programme d'investissement, en ce qui concerne les places nouvelles, qu'elles résultent de constructions de nouveaux établissements ou qu'elles résultent d'augmentations de capacité d'établissements existants, nous avons noté l'évolution du document suite aux différents échanges avec les groupes qui se traduit par une atténuation d'une certaine tendance au gigantisme. Le lycée doit rester une structure pas trop éloigné accessible par les transports collectifs. Dans ce cadre, la création de places nouvelles au titre des filières est un élément important.

Autre élément fondamental, la création de 3000 places nouvelles en internat. Nous soutenons vivement cette démarche régionale tendant à renforcer la place des internats. Ils permettent d'une part d'assurer l'accès de tous les lycéens du territoire aux filières rares, mais ils offrent aussi un accueil privilégié aux lycéens de milieux défavorisés qui ont des difficultés à travailler sereinement chez eux. On est loin des internats d'excellence.

Nous notons également avec satisfaction que l'action concernant l'intégration des lycées municipaux parisiens a été différée afin de laisser plus de temps pour une concertation approfondie qui permettra d'aboutir au maintien de filières technologiques et professionnelles à Paris.

Pour les rénovations globales et les rénovations simples, on ne peut que regretter la faiblesse du nombre de lycées concernés en regard des besoins connus et exprimés lors des conseils d'administrations. De même, les opérations ciblées sur les demi-pensions et les lieux de vie dans les lycées restent peu développées. Le budget participatif devra être un moyen d'y apporter sa contribution.

En ce qui concerne les équipements sportifs, nous partageons le principe de prioriser l'intervention de la Région au travers d'un dispositif d'aide aux communes ou intercommunalités pour la construction ou la rénovation d'équipements. Par contre, il faut constater que cela ne permet pas de satisfaire tous les besoins ... surtout lorsque certains élus locaux utilisent ces structures comme moyen de pression sur la Région !

Sur l'amélioration de l'accessibilité aux handicapés, le document s'est bien enrichi suite aux différentes concertations qui ont été menées. Il conviendra – comme pour les autres opérations – de veiller au bon déroulement des opérations prévues, et à une implication budgétaire réelle telle qu'annoncée soit 350 M€ sur les 10 ans.

Là où les choses se gâtent, c'est sur les rénovations thermiques. Il est vrai que l'on revient de loin ! Il n'était prévu, dans la version précédente du PPI 2012-2022 qu'une rénovation thermique de 34 lycées sur 10 ans dont certains en rénovation très partielle. Il convient certes d'y ajouter les 24 rénovations globales, mais on reste à un niveau ridiculement bas et inacceptable. La liste des 34 établissements concernés par le thermique, ne s'appuyait sur aucun chiffrage dans le document. On nous parlait d'une enveloppe de 350 M€ non écrite. Cela correspondait à un montant moyen de 10 M€ par rénovation, ce qui est peu sérieux, d'autant que le Plan Climat régional prévoit une dépense de 500 M€ jusqu'en 2020 couvrant 1/3 des surfaces des lycées. La version qui nous est proposée aujourd'hui est fort heureusement en nette progression. Toutefois, elle ne peut nous satisfaire en l'état et nous proposerons 3 amendements sur ce PPI dont l'approbation nous paraît indispensable.

La liste des 34 lycées donnée en annexe 5 de la délibération apparaît maintenant de façon claire comme une première liste à compléter. Nous demandons que cette liste soit significativement complétée et adoptée au cours du 2^{ème} semestre 2013, et que le montant global des rénovations thermiques sur 10 ans de 350 M€ apparaisse clairement dans la délibération qui aujourd'hui ne retient que le budget global de 2,4 Mds €. Les 35 M€ annuels de rénovations thermiques pourront résulter comme indiqué dans l'exposé des motifs du pacte de croissance engagé au niveau européen, mais en cas de carence au niveau de ce financement, ils doivent néanmoins être garantis au niveau du budget.

Les réunions de la commission lycées de suivi du PPI devront apporter une attention particulière à l'engagement réel des diverses opérations prévues et notamment celles concernant les rénovations thermiques, ce bilan annuel permettra de mieux appréhender l'avancement des travaux.

Chacun sait combien ces rénovations thermiques sont importantes pour notre groupe. Elles s'inscrivent dans le plan climat que nous avons voté et sont essentielles pour diminuer significativement les charges de chauffage dans les lycées qui représentent une part extrêmement importante du budget de fonctionnement. Nous serons particulièrement vigilants lors des réunions de la commission lycées sur le suivi du PPI afin qu'il y ait notamment un engagement réel d'opérations pour une meilleure isolation de lycées.

Dans la même logique, au niveau des lycées ECO responsables notre groupe demande que cette démarche s'étende le plus largement possible à d'autres lycées.

Les autres amendements concernent des opérations ciblées sur les restaurants scolaires pour la prévention des nuisances sonores d'une part, et d'autre part sur la prise en compte de considérations sociales et environnementales dans les appels à marchés.

Enfin, dans le déroulement du PPI, il faut impérativement que les recommandations du rapport sur l'amélioration des procédures - dit rapport Fischer - soit scrupuleusement appliquées notamment celles visant à « mieux impliquer dans la préparation du programme pédagogique et immobilier les équipes éducatives pour éviter d'avoir à effectuer des reprises de programme trop fréquentes en phase de réalisation ». Le dispositif de concertation devra être formalisé comme une modalité de mise en œuvre du PPI intégrant la mise en place d'un groupe d'accompagnement autour du chef d'établissement impliquant les différents partenaires concernés par la rénovation de leur lycée.